

République Française
.....
Liberté - Egalité - Fraternité
.....

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de CONCA

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération n° 02/03/2023 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 02/03/2023
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 28/02/2024 après avis du comité social territorial en date du 15/05/2024

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	MOSCONI MONIQUE	Adjoint Administratif	11/11/2024
2	PIU GISELE	Adjoint administratif	11/11/2024

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	FONT JEANINE	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	11/11/2024

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à CONCA

le 03/10/2024
Le Maire,

Le Maire,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE 03/10/2024

